

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 25 janvier 2021**

**Objet**

**Habitat –  
programme  
d'intérêt général –  
attribution et  
versement de  
subventions  
individuelles**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 janvier 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**M. BOURIGAUT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –  
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – Mme BARBOT – M. MEYRE –  
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD –  
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET –  
M. BUNEL – Mme ALFONSI – Mme DURLIN – M. ASFOR – M. MEHERZI –  
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – Mme ARNOLD – M. SINSOU –  
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. IGLESIAS à M. GALAN – Mme PROUHET à M. BOURIGAUT  
M. SAILHAN à Mme CHEVAUCHERIE – Mme SOLA à Mme BARBOT**

**Absent excusé :**

**M. CALT**

**M. Jean-Claude GALAN a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Floirac participe au Programme d'Intérêt Général (PIG), dispositif d'aide à la réhabilitation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder l'aide de la Ville pour des travaux achevés récemment et dont le dossier a reçu un avis favorable du

comité partenarial du PIG, et a été agréé par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH).

Il convient de préciser que :

- le paiement est effectué à l'achèvement des travaux et après la visite de conformité par InCité, prestataire de Bordeaux-Métropole ;
- le propriétaire occupant s'engage à occuper son logement durant six ans
- ce dossier ayant été validé avant la délibération du 8 décembre 2020, il relève du règlement d'intervention antérieur à celle-ci.

Vu la délibération en date du 16/12/2013 par laquelle le Conseil Municipal de FLOIRAC a décidé de sa participation au Programme d'Intérêt Général ;

Vu la convention Ville – CUB du 28 juillet 2014 ayant entériné ces dispositions ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 février 2016 modifiant le règlement d'intervention concernant l'abondement de la participation de la commune de Floirac au financement du PIG 2013-2018 ;

VU la délibération de Bordeaux Métropole en date du 6 juillet 2018 autorisant la prorogation du PIG « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole » de 6 mois supplémentaires,

Vu la délibération du 26 novembre 2018 donnant un avis favorable à la prorogation du PIG « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole » jusqu'au 3 juin 2019 et portant l'enveloppe globale de la participation de la Ville de Floirac à 13 250 euros.

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine et Mobilités en date du 12 Janvier 2021,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accorder au propriétaire occupant figurant dans le tableau ci-dessous une participation d'un montant de 250 € et à signer tout document afférent à ce dossier.

Nom	Adresse (33270 FLOIRAC)	Type de travaux	Agrément par le CLAH	N° dossier ANAH
EL BRAHMI Arbia	6, rue Maurice Ravel	Adaptation	07/05/19	033013029

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées à la ligne 10-191 du budget de la Commune.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 26 janvier 2021**

Nombre de votants : 32  
Suffrages exprimés : 32  
Pour : 32  
Contre :  
Abstention :



*Le Maire,*